

Notre déontologie du conseil

La confiance est déterminante pour le succès d'une intervention de conseil. Nos consultants sont aussi attachés que nos clients à ce que cette relation de confiance initialement établie se maintienne et soit bien justifiée jusqu'au terme de la mission.

C'est pourquoi nous respectons les principes suivants :

Intégrité

Notre conseil est indépendant de tout intérêt particulier ou commercial. Si un cas particulier contraire se produit, nous en parlons à notre client en toute transparence.

Professionnalisme

Nous n'acceptons que des missions relevant de notre champ de compétences.

Confidentialité

Nos consultants sont tenus à l'obligation de confidentialité sur leurs interventions ; le respect de la propriété intellectuelle du client est un impératif absolu. Ce principe s'applique pendant toute la durée de la mission, mais également à l'issue de la mission.

Transparence :

Nos consultants sont toujours en mesure d'expliquer en détail leur démarche et ses modalités, les temps et les coûts de leur intervention, respectant ainsi les obligations instituées par la loi du 29 janvier 1993.

Exigence de résultat

Nos consultants interviennent pour apporter une valeur concrète et mesurable à nos clients.